



RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

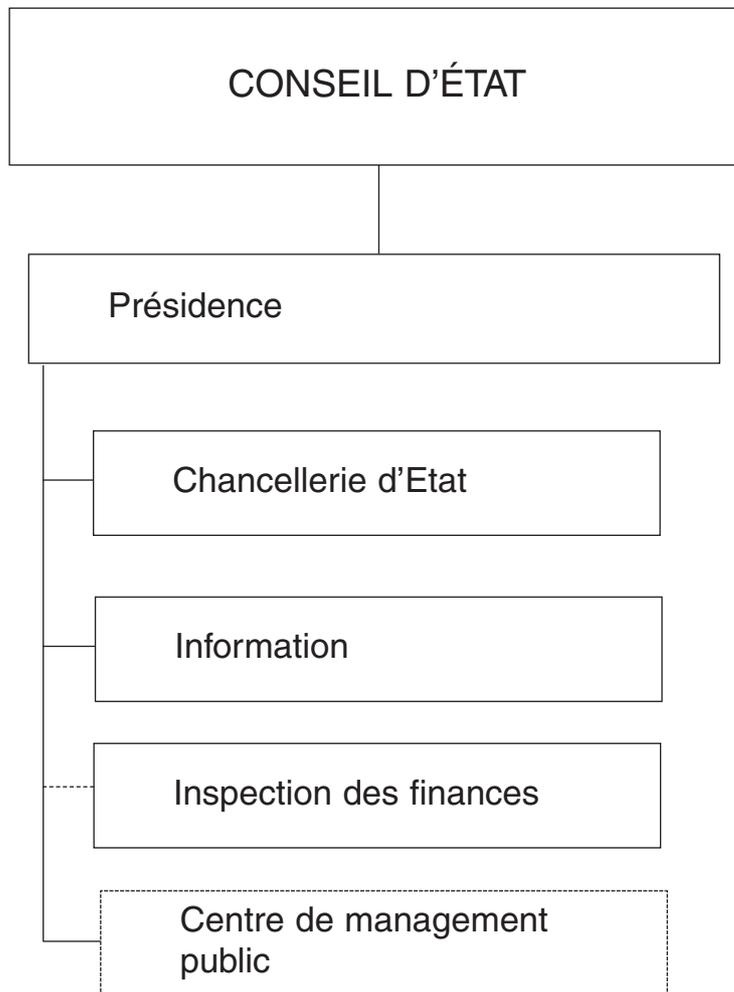
SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DURANT L'ANNÉE 2004



Jean-René Fournier
Président du Conseil d'Etat



Henri v. Roten
Chancelier d'Etat



CHANCELLERIE D'ÉTAT

Organisation du personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Chancellerie	17.30
Information	4.00
Inspection des finances	16.00
Centre de management public	7.00
Total	44.30

Interventions parlementaires

Motions

- 6.051 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par les députés Nicolas Voidé (suppl.), Daniel Mayor et Maurice Tornay, concernant les rapports entre les conseils (03.06.2003)

Motion acceptée sous forme de postulat, en session de février 2004

L'intervention précitée veut que le Conseil d'Etat signale immédiatement au Grand Conseil, par un rapport spécial, les décisions judiciaires qui annulent une décision administrative pour défaut de base légale et qu'il propose immédiatement le calendrier de guérison du système législatif. Le développement du 15 janvier 2004 a confirmé cette demande en vue d'assurer une publicité suffisante de l'arrêt du tribunal

- 6.053 Motion urgente du groupe CSPO, par le député Fredy Huber, concernant la création d'une CEP pour la caisse de pension du personnel enseignant (06.04.2004)

Motion acceptée, en session d'avril 2004

- 6.054 Motion urgente du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député Patrick Crettenand, concernant: débâcle financière de la CRPE: création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) (06.04.2004)

Motion acceptée, en session d'avril 2004

- 6.055 Motion urgente du groupe SPO, par les députés German Eyer, Susanne Hugo-Lötscher, Emmy Fux-Summermatter et Christine Kuster (suppl.), concernant la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) en relation avec la débâcle de la caisse de pension du personnel enseignant (06.04.2004)

Motion acceptée, en session d'avril 2004

Ces trois interventions parlementaires urgentes, déposées le 6 avril 2004, soulèvent diverses questions et interrogations et demandent, au Conseil d'Etat, la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) en l'affaire: Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant (CRPE) appelée à y répondre.

Postulats

- 6.060 Postulat du député Thomas Lehner (CVPO) concernant les résultats des procédures de consultation (09.06.2004)

Postulat accepté, en session de novembre 2004

Afin d'assurer un large soutien aux consultations, l'intervention parlementaire précitée demande que le Conseil d'Etat informe l'ensemble des participants aux procédures de consultation des résultats du dépouillement de chacune d'entre elles. Lors du développement, le 15 octobre dernier, le Grand Conseil a accordé son soutien provisoire à ce postulat malgré l'invitation à ne pas entrer dans l'engagement de nouveaux coûts pour des tâches non essentielles.

Relations Valais - Confédération

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 72 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais (www.vs.ch). Le Conseil d'Etat est également intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral en faveur de l'économie cantonale.

Relations Valais - cantons confédérés

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie à quatre reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2004, soit les 12 mars, 18 juin, 1^{er} octobre et 10 décembre. Une assemblée plénière extraordinaire consacrée aux nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne a eu lieu également le 17 septembre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Référendum des cantons contre le paquet fiscal 2001 de la Confédération
- Programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération
- Affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS)
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches
- Nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE
- Révision de la loi fédérale sur le marché intérieur.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est réunie également à quatre reprises en séance ordinaire durant l'année 2004, soit le 5 mars, le 4 juin, le 16 septembre et le 26 novembre. Le 24 mai a eu lieu la séance commune entre la CGSO et l'Espace Mittelland à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a délégué un de ses membres à chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Rapprochement entre la CGSO et l'Espace Mittelland
- Programme d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération
- Nouvelle politique régionale (NPR)
- Affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS)
- Recensement fédéral de la population 2010
- Politique européenne
- EuRefCa
- Coordination de la politique financière entre la Confédération et les cantons.

Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins s'est réunie à deux reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2004, soit le 17 mai et le 25 octobre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune d'entre elles. Les discussions ont notamment porté sur:

- Réseau de compétence «L'eau des Alpes»
- Politique régionale des cantons alpins
- Ouverture du marché de l'électricité.

«Chancellor'in»

En 2004, la Chancellerie a poursuivi la mise en place de son système de management de la qualité basé sur la méthodologie e-DICS (définition des objectifs et des procédures, gestion documentaire, etc.). Fort de ces acquis, elle envisage d'appliquer dès 2006 les principes de «gestion des prestations» nouvellement introduits dans la loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier.

Relations Chancellerie d'Etat - Service parlementaire du Grand Conseil

En étroite collaboration avec le Service parlementaire du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a réalisé, entre autres, une dizaine d'états de détails dans l'optique de la préparation des séances mensuelles du Bureau du Grand Conseil ainsi que les répartitions des interventions parlementaires déposées par les députés en vue de la préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil.

La Chancellerie d'Etat veille aussi au bon suivi des messages et projets de loi traités durant la législature et participe activement au projet d'informatisation des interventions parlementaires. En outre, il est à noter la bonne entente entre le Service parlementaire et la Chancellerie lors de la préparation des séances dudit Bureau.

Protocole

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, au Château Mercier, à la Villa de Riedmatten, ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles:

- le consul général du Japon, M. Shigeru Endo
- l'ambassadeur de la République française, M. Jacques Rummelhardt
- l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. Frank Elbe
- l'ambassadeur du Canada, M. Jean-Paul Hubert
- l'ambassadeur du Mexique, M. José Luis Bernal Rodriguez.

Cette année, le Conseil d'Etat a reçu les membres du Gouvernement du canton de Lucerne, les 16 et 17 juin et à été invité par le Gouvernement du Canton d'Uri, où il s'est rendu en visite officielle les 29 et 30 septembre.

Divers

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux hautes autorités valaisannes, le 12 janvier, à la Salle Supersaxo.

Il a procédé à l'assermentation de 405 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre.

Il a également procédé à l'assermentation de 2 nouveaux notaires.

Il a rencontré à 4 reprises les parlementaires fédéraux valaisans, 3 fois à Berne et une fois à Sierre.

Il a remis le prix Rünzi le 24 septembre à M. Marius Robyr, commandant de la «Patrouille des Glaciers», à titre de reconnaissance pour avoir donné à la Patrouille des Glaciers un éclat international, par son solide ancrage militaire et civil, tout en sauvegardant un sain esprit de compétition hors mercantilisme et avoir ainsi contribué à la promotion de l'image du Valais au cœur des Alpes.

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 14 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire:

- Mme Marie-Julie Gabbud, Lourtier
- Mme Emma Spahr, Sion
- Mme Augusta Bender, Fully
- Mme Alice Clavien, Sierre
- Mme Veronika Imhof-Schmidhalter, Naters
- Mme Jeanne Giovanola, Monthey
- Mme Julia Bagnoud, Sierre
- Mme Louise Tamini, Riddes
- Mme Fridoline Monnet, Iséables
- Mme Adèle Martenet, Choëx
- Mme Antoinette Vuadens, Vouvry
- Mme Joséphine Antonelli, Sion
- Mme Angèle Mugnier, Ardon
- Mme Lina Perroud, Monthey.

Le chancelier a présidé 2 fois la Conférence des coordinateurs, soit en mai et en décembre.

La Chancellerie d'Etat a organisé deux déjeuners-raclettes au Grand-Brûlé à Leytron, soit:

- avec les commissions permanentes du Grand Conseil, le 11 novembre
- avec les autorités judiciaires et religieuses, le 17 novembre.

Elle a également mis sur pied la séance des chefs de service, le 29 novembre.

Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 100'000 km.



Réception de l'ambassadeur du Mexique, M. José Luis Bernal Rodriguez, par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier

Affaires juridiques et administratives

Secrétariat

Au cours de l'année 2004, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier:

- la 8^e édition de l'annuaire téléphonique de l'Etat du Valais
- l'acheminement et le traitement de 2'513 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat
- la préparation de 53 séances du Conseil d'Etat
- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 5863 décisions numérotées, soit 17 volumes de DCE
- la circulation de 172 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat
- la légalisation de 2'043 documents
- 891 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service
- la préparation et l'impression du Rapport de gestion ainsi que du Rapport stratégique (mise en œuvre des lignes directrices de la politique gouvernementale 2002 – 2005)
- la publication de 459 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

Publications législatives

L'édition du Recueil de lois pour l'année 2003 (326 pages) tout comme la 2^e livraison de la mise à jour du RS (env. 670 pages) n'ont pu être distribuées qu'en juillet. L'année 2004 a connu un nombre impressionnant de modifications de lois qui nécessitent une nouvelle mise à jour rapprochée.

Recours administratif

Il ressort des statistiques relatives aux recours une importante hausse des recours enregistrés. Les ressources à disposition ainsi que l'aide de stagiaires (2 personnes pour des durées de un à quatre mois) ont permis de liquider un nombre d'affaires identique à celui de l'année précédente. Le service a donné ses avis dans de nombreux projets législatifs ou de directives, s'est impliqué dans des affaires interdépartementales tout comme dans 5 affaires disciplinaires.

Répartition des recours selon la matière en 2004

Instance	Report de 2003	Entrés en 2004	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2005
DFAE	9	12	21	11	1	12	9
DEIS	91	39	336	15	6	21	120
<i>Circulation routière</i>		105		33	70	103	
<i>Etrangers</i>		101		76	16	92	
DSSE	76	13	89	11	3	14	75
DECS	11	21	32	16	11	27	5
DTEE	44	29	73	23	5	28	45
CCC (constructions)	106	97	203	52	30	82	121
TOTAUX 2004	337	417	754	237*	142	379	375
(totaux 2003)	(417)	(335)	(752)	(239)**	(176)	(415)	(337)

Recours ultérieurs en 2004 : TC 60 entrées, TF 7 entrées
en 2003 : TC 63 entrées, TF 9 entrées

N. B. : * Sur les 237 recours liquidés par DCE en 2004, 19 ont été admis, soit 8%
** Sur les 239 recours liquidés par DCE en 2003, 31 ont été admis, soit 13%



Réception de l'ambassadeur de la République française, M. Jacques Rummelhardt, par MM. les conseillers d'Etat Jean-René Fournier et Jean-Jacques Rey-Bellet

INFORMATION

Information des médias

Créée depuis deux législatures, la structure mise en place par le chef de l'information de l'Etat en matière de communication permet aujourd'hui de garantir une information professionnelle des médias œuvrant en Valais ou hors des frontières cantonales, adaptée à leurs besoins. Le volume des informations diffusées à leur intention est similaire à celui de l'exercice précédent. De surcroît, quelque 300 documents en français et allemand (3500 pages) ont été remis aux journalistes des agences de presse, de la presse écrite, des radios et des télévisions lors d'une trentaine de conférences ou points de presse convoqués en 2004.

La publication simultanée de toutes ces informations sur le site Internet de l'Etat <http://www.vs.ch>, contribue à faciliter pour le public une meilleure lisibilité de l'activité étatique, notamment en lui permettant d'accéder directement aux informations et publications diffusées aux médias.

Comme de coutume, les médias ont été informés au fur et à mesure de leur arrivée des résultats des trois votations fédérales des 8 février, 16 mai et 28 novembre.

Autres activités en matière de communication

Parmi les autres activités déployées dans ce cadre, il sied de citer la préparation, à l'intention du Gouvernement, de diverses interventions parlementaires ainsi que de plusieurs prises de position pour des consultations fédérales, concernant notamment des concessions de médias locaux, le paysage radiophonique OUC en Suisse ou le renouvellement de la Convention passée entre la Confédération et les cantons sur le portail Internet www.ch.ch pour 2005 à 2008.

Il faut aussi mentionner l'organisation de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les responsables de la Société de Radio-Télévision Suisse romande (RTSR) au cours de laquelle le Conseil d'Etat a pu attirer l'attention de ces derniers sur la nécessité de garantir une bonne couverture du FOJE, le Festival olympique de la jeunesse européenne de 2005 à Monthey et Champéry, ce qui n'avait initialement pas été prévu par ces deux médias. Le chef de l'information de l'Etat a également régulièrement participé aux réunions du Conseil des programmes de la RTSR ainsi qu'à celles de la Conférence suisse de l'information dans les administrations publiques — qu'il préside depuis une dizaine d'années — et qui réunit tous les responsables de l'information de la Confédération, des cantons et des grandes villes.

Site Internet de l'Etat

Tant la consolidation que le développement modulaire du site Internet de l'Etat www.vs.ch se sont poursuivis, de manière à renforcer la qualité, l'attractivité et la facilité d'utilisation de ce moyen de communication de masse par excellence. Ceci, en dépit de ressources humaines extrêmement modestes à disposition pour les multiples et complexes tâches que le Webmaster doit assumer. En sus des préparatifs pour les élections de 2005 (décrits ci-après), une quinzaine de projets Internet ont été étudiés, développés ou accompagnés par celui-ci durant l'exercice écoulé pour différentes unités administratives. Parallèlement, la formation adéquate a été donnée à une douzaine de personnes responsables de l'administration d'Internet pour leurs services.

En outre, une nouvelle version de la ligne graphique du site Internet a été élaborée qui pourra être mise en fonction l'année prochaine, tout comme l'ouverture de l'Intranet cantonal, retardé une nouvelle fois en raison du manque de ressources et de la priorité qu'il a fallu donner aux élections cantonales de 2005.

Préparation des élections cantonales sur Internet

Après avoir mené avec succès la couverture des élections fédérales en 2003 — en particulier avec la mise en place du nouveau Centre médias à Sion — il convenait d'utiliser les développements des modules Internet réalisés à cette occasion pour l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat en mars 2005. Avec la mise en vigueur au 1er janvier 2005 des nouvelles dispositions sur les droits politiques, la voie était ouverte à une informatisation des processus de vote et d'élection auprès des municipalités et du Canton.

C'est ainsi que, sur mandat du Conseil d'Etat, le chef de l'information a dès l'été 2004 mis en route la préparation du traitement électronique de l'élection des députés et des députés-suppléants pour 2005. Il s'agit, dans les grandes lignes, de la saisie par les communes des résultats des élections du Grand Conseil à l'aide de la technologie Web ainsi que leur transmission sur les serveurs du site Internet de l'Etat pour leur traitement et visualisation sur le réseau public.

Pour sa conception et sa réalisation, ce projet de vaste envergure a nécessité le déploiement d'importantes ressources en personnel, dégagées essentiellement à l'interne. L'utilisation des modules de base développés pour les élections de 2003 a permis de limiter au strict minimum les coûts pour les spécialistes externes.

Il a également été procédé à deux tests « grandeur nature » avec toutes les communes du Canton, en étroite collaboration avec le Service des affaires intérieures et le Service cantonal de l'informatique. En outre, les structures informatiques et les divers processus applicatifs ont été adaptés aux besoins nouveaux. Ainsi, toutes les mesures souhaitables ont été prises en temps voulu pour garantir le bon déroulement des prochaines élections cantonales à l'aide de la nouvelle application et pour satisfaire les besoins tant des médias que des partis politiques et du public.

Avant-projet de la LIPAD

Conformément à la planification arrêtée, l'avant-projet de loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Loi sur l'information – LIPAD) a été adopté à l'unanimité par les 16 membres de la Commission extraparlamentaire désignée à cet effet par le Conseil d'Etat et présidée par M. Fernand Mariétan, président de la ville de Monthey. Mis en consultation à la mi-juillet jusqu'à la fin septembre, le Conseil d'Etat a souhaité que ce dossier soit traité par le nouveau Parlement issu des élections 2005. La première lecture est ainsi prévue pour l'été prochain.

Le texte émanant de la Commission extraparlamentaire comporte 44 articles. Il vise une triple démarche. Tout d'abord en reprenant les normes assurant la transparence de l'Etat à travers le droit donné à tout un chacun d'accéder aux séances des autorités législatives et judiciaires, en les systématisant et les clarifiant. Deuxièmement, il consacre, pour l'essentiel, la pratique actuelle en matière d'information active, tout en l'étendant à toutes les autorités du Canton. Enfin, l'avant-projet consacre le principe de la transparence de l'activité administrative. C'est là sa principale nouveauté, qui donnera à la loi toute son importance. Selon le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ce principe permet notamment au public de se former une opinion critique sur l'état de la société dans laquelle il vit et sur les autorités qui le gouvernent, tout en favorisant sa participation éclairée aux affaires d'intérêts communs.

CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

Rappel de la mission du Centre de management public

Le Centre de management public (CMP) travaille sur mandat du gouvernement. Il a pour mission, en qualité d'organe de conseils stratégiques:

- d'élaborer des propositions en matière de concepts de réformes de la gestion politique et administrative
- de suivre et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle du processus de réformes par l'accompagnement des acteurs concernés.

La direction stratégique du CMP incombe à la délégation du Conseil d'Etat au projet de réformes. Le Centre de management public est certifié ISO / PM 9001 depuis 2002.

Faits marquants de l'année 2004

En matière de réformes administratives, le fait marquant de l'année 2004 a sans aucun doute été l'adoption par le Grand Conseil, le 15 décembre 2004, de la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers instituant la «gestion des prestations». Après plusieurs années d'expérimentation par les unités pilotes, les principes suivant seront progressivement étendus à l'ensemble des services de l'Etat du Valais:

- identification de toutes les prestations de l'administration, conformément au principe de transparence, dans des mandats de prestations
- planification de la réalisation des prestations et évaluation des effets et résultats (controlling), conformément au principe de qualité et de pertinence.

L'année 2004 a également vu le départ à la retraite de Monsieur Franz König, «père spirituel» des réformes valaisannes. Avec sa grande expérience acquise à la tête de l'administration des finances et de l'inspection des finances, ses connaissances approfondies du fonctionnement des administrations et de l'économie publique, Monsieur Franz König a su créer les fondements de l'administration du XXIe siècle, faisant du canton du Valais le premier canton de Suisse romande et un des premiers cantons helvétiques, à généraliser les nouveaux principes de gestion administrative.

Aperçu des prestations 2004 du Centre de management public

Objectif politique 1: Développer un nouveau modèle et de nouveaux instruments de gestion public [1.6 équivalent plein temps]

Comme en 2003, les développements de nouveaux systèmes de gestion ont principalement concerné en 2004 la plate-forme informatique e-DICS (système d'information, communication et documentation). Grâce à l'excellente collaboration avec la section développement du Service cantonal de l'informatique, chez qui travaille un informaticien engagé par le CMP, 2004 a vu la mise en production de plusieurs modules e-DICS. Après un premier module «Rédaction de l'arborescence» mis à disposition des utilisateurs dans le courant du dernier trimestre 2003, les modules suivants ont pu être mis en production en 2004: «Planification des ressources humaines», «Edition des mandats de prestations», «Politiques transversales», «Traduction» et «Saisie du temps de travail». Fin 2004, 200 utilisateurs e-DICS environ étaient dénombrés.

Objectif politique 2: Expérimenter la gestion et la direction par mandats de prestations

Réformes au niveau du gouvernement [1.7 équivalent plein temps]

L'appui au gouvernement a principalement concerné l'engagement du CMP dans le processus d'adoption de la LGCAF II par le Grand Conseil. Divers mandats spéciaux ont, comme par le passé, permis au CMP de fournir une aide concrète au Conseil d'Etat. Au nombre de ces mandats figurent l'achèvement d'une première définition des objectifs pour l'ensemble des services de l'Etat et leur introduction dans le système e-DICS, l'appui méthodologique au groupe de travail interdépartemental chargé de la révision de la loi sur les catastrophes et l'appui méthodologique au groupe de travail interdépartemental chargé de la mise en œuvre des politiques de la famille et de l'égalité.

Réformes au niveau des départements et services [0.8 équivalent plein temps]

Les six unités pilotes continuent de bénéficier, ponctuellement, de l'appui du CMP lors des différentes étapes du controlling. Pour la première fois en 2004, les mandats de prestations 2005 des unités pilotes ont été préparés et publiés avec le système e-DICS. Plusieurs services de l'administration – dont le service de la formation tertiaire certifié ISO / PM 9001 – ont en outre bénéficié des conseils du CMP dans la mise en place d'un système de management de la qualité ou de gestion documentaire.

Réformes au niveau du parlement [0.9 équivalent plein temps]

L'appui au parlement a constitué une part importante des activités du CMP. Celui-ci s'est principalement traduit par un engagement marqué au profit de la commission «Mesures structurelles». Le controlling parlementaire des mandats de prestations et l'introduction du système e-DICS au service parlementaire ont, dans une moindre mesure, bénéficié de la contribution du CMP.

Les «prestations» internes (direction, management de la qualité, gestion administrative et financière et absences) ont par ailleurs représenté un équivalent de 1.5 poste de travail.